

Assemblée générale ordinaire 2024



Assemblée générale ordinaire de Téléverbier SA 12 avril 2024 à 10h00 – Espace St-Marc – Le Châble Procès-verbal

Ordre du jour

1	Préambule et Formation de l'Assemblée générale	3
2	Approbation du dernier procès-verbal	3
3	Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2022/2023, des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2023, ainsi que des comptes annuels du même exercice.....	3
3.1	Rapport financier	5
3.2	Rapport de rémunération	5
3.3	Actionnariat et Vie boursière	6
4	Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels	7
5	Approbation des comptes.....	7
5.1	Approbation du rapport annuel 2022-2023	7
5.2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022-2023	7
5.3	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022-2023.....	7
6	Affectation du résultat	7
7	Décharge aux organes.....	8
8	Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection	8
8.1	Membres du Conseil d'administration	8
8.1.1	Réélection de M. Christian Burrus.....	8
8.1.2	Réélection de M. Jean-Paul Burrus	8
8.1.3	Réélection de Mme Christel Duc.....	8
8.1.4	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez	8
8.1.5	Election de M. Pierre-Yves Gay	8
8.1.6	Réélection de M. Klaus Jenny.....	9
8.1.7	Réélection de M. Bruno Moulin	9
8.1.8	Réélection de M. Charles Relecom.....	9
8.1.9	Réélection de M. Philippe Roux.....	9
8.2	Présidence du Conseil d'administration	9
8.2.1	Election de M. Jean-Albert Ferrez	9
9	Election au comité de rémunération	9
9.1	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez.....	9
9.2	Réélection de M. Klaus Jenny	9

9.3	Réélection de M. Charles Relecom	10
10	Election de l'organe de révision.....	10
11	Election du représentant indépendant.....	10
12	Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration	10
13	Approbation du montant total des rémunération futures des membres de la Direction.....	10
14	Reconduction du système d'avantages aux actionnaires	11
15	Divers.....	11
15.1	Saison 2023-2024	11
15.2	Investissements.....	11
15.3	Sociétés du groupe.....	12
15.4	Enjeux et objectifs.....	12
15.5	Conditions cadres	12
15.6	Questions	12

1 PREAMBULE ET FORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président ouvre l'assemblée à 10h10 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. Il signale à l'auditoire la présence de la RTS qui réalise un reportage sur l'avenir des stations ; quelques passages de l'assemblée seront donc enregistrés.

Monsieur Christophe Maret, président de la commune de Val de Bagnes est excusé, il est représenté par le vice-président, Monsieur Vincent Michellod.

Le président rappelle que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts, par la publication dans le Bulletin officiel du canton du Valais, la Feuille officielle suisse du commerce et le Bulletin des annonces légales obligatoires en date du 11 mars 2024.

Il nomme ensuite Madame Valérie Maret en qualité de secrétaire et désigne Madame Myriam Morand et Monsieur Lionel Pagliotti comme scrutateurs.

Au moment de la fermeture du bureau d'accueil, 92 actionnaires sont présents ou représentés, pour un total de 1'059'583 actions, soit 75.68 % du capital-actions. La majorité absolue est de 529'792 voix.

Toutes les dispositions légales sont donc respectées pour la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, le président fait mémoire des retraités de Téléverbier qui sont décédés depuis la dernière assemblée. Il s'agit de Madame Ewina Maret, ainsi que de Messieurs Joerg Maeder et Camille Vouillamoz.

2 APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 avril 2023 a été publié sur le site Internet de la société.

Décision

L'assemblée générale accepte le procès-verbal du 21 avril 2023 à l'unanimité.

3 PRESENTATION DES RAPPORTS DE GESTION ET DE REMUNERATION 2022/2023, DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2023, AINSI QUE DES COMPTES ANNUELS DU MEME EXERCICE

La structure du groupe, la composition du conseil d'administration et de la direction n'ayant subi aucun changement durant l'exercice écoulé, le président passe directement à sa rétrospective de l'année 2022-2023.

Faits marquants

- Evolution des journées skieurs en Suisse

Depuis les années 2007/2008, les journées skieurs ont connu une progressive érosion en raison notamment du franc fort et de conditions d'enneigement défavorables. Dès 2017-2018, la tendance s'est inversée, grâce à une recrudescence du ski et à des conditions météorologiques exceptionnelles, jusqu'au moment du COVID. Depuis la saison 2021-2022, les chiffres montrent une reprise de l'activité.

- **Evolution des chutes de neige à 2'200 m**

Avec un total cumulé de 6m14, les chutes de neige de l'hiver 2022-2023 sont dans la moyenne des 30 dernières années et sont même au-dessus de la moyenne des 40 ans. Force est néanmoins de constater que la limite pluie-neige remonte nettement, ce qui devient très problématique pour les stations de basses et moyennes altitudes. Téléverbier est heureusement peu impactée directement mais risque néanmoins de subir les conséquences d'une probable érosion du renouvellement de la clientèle.

- **Flou énergétique**

Avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'été 2022 a été marqué par une explosion du prix de l'énergie. En automne de la même année, il était difficile de se projeter à moyen/long terme. Les mois qui ont suivi ont montré une certaine stabilisation et un retour à la normale en 2024 sans devoir activer les mesures d'économie prévues. Le président relève la bonne gestion par la faitière des remontées mécaniques suisses qui a su réagir face à cette menace.

- **Evolution du chiffre d'affaires**

On constate une légère diminution du chiffre d'affaires, ainsi que des journées skieurs en comparaison à l'exercice précédent, mais le prix moyen reste stable et les résultats très satisfaisants.

- **Relations avec les communes**

Le président rappelle que Téléverbier est liée par des conventions à ses principaux partenaires, à savoir les autres sociétés des 4 Vallées (convention qui court de 2014 à 2032) et les communes sites, principalement celle de Val de Bagnes, mais également Riddes, Saxon et Orsières. La commune de Val de Bagnes a la délicate responsabilité d'endosser plusieurs rôles ce qui donne lieu à des discussions complexes avec Téléverbier, notamment dans le cadre de la refonte des conventions. Des intérêts importants sont également en jeu du côté de la commune de Riddes, par exemple en ce qui concerne la révision du PAZ, le projet de liaison plaine-montagne et l'approvisionnement en eau, élément important pour Téléverbier tant que la retenue collinaire de Rechouène ne sera pas réalisée.

- **Marché américain**

La part des touristes américains est passée devant celle des touristes allemands en Suisse en 2023, l'économie des USA se porte en effet très bien depuis quelques années. Téléverbier est en contact régulier avec les principaux acteurs des sports d'hiver, dont Vail Resorts avec qui notre société a conclu un accord commercial en 2014 déjà. Le géant américain ne cache pas son intention de s'étendre en Europe, cela a commencé par Andermatt Sedrun et Crans-Montana. Toutefois, le président rappelle que malgré les moyens mis à disposition, on ne peut acheter que ce qui est à vendre.

- **Investissement**

Plusieurs projets ont été réalisés durant l'année écoulée, notamment le restaurant Inkontro, la mise en conformité du télésiège du Nord et l'ascenseur de la gare du Châble. Le Télémix Esserts-Planards-Savoleyres a également occupé les équipes de Téléverbier avec une refonte des aspects techniques et l'élaboration du dossier de mise à l'enquête. L'autorisation de construire est attendue dans le courant de l'été 2024.

Le président passe ensuite successivement la parole à Messieurs Nuno Dias, Klaus Jenny et Christian Burrus.

3.1 Rapport financier

Monsieur Nuno Dias, directeur financier, présente les chiffres de l'exercice clôturé au 31 octobre 2023 et rappelle que l'accès aux états financiers est possible sur le site Internet de la société :

- Chiffre d'affaires de 67,4 mio contre 66,4 mio l'exercice précédent ;
- L'activité remontées mécaniques est en léger recul par rapport à N-1, mais reste toujours la principale source de revenu du groupe ;
- Les autres produits d'exploitation se montent à 7,6 mio contre 8,4 mio. Ils comprennent les recettes de Tzoum'Evasion, de T-Shop, de T-Resort et des espaces publicitaires ;
- Les travaux pour tiers concernent exclusivement les recettes de la société STA SA, ils sont en augmentation de 15% par rapport à N-1 ;
- Les recettes de la restauration passent de 5,6 mio à 7,4 mio suite à l'exploitation de 3 établissements supplémentaires aux Attelas ;
- Les autres produits liés à l'activité sont en net recul, 5,8 mio contre 11, 1 mio, ce qui s'explique du fait que la société avait bénéficié d'un soutien exceptionnel du Canton et de la Confédération durant l'exercice précédent (8,3 mio) ;
- Les produits opérationnels totaux du groupe se montent à 73.2 mio contre 77,5 mio à N-1 ;
- EBITDA de 22,6 mio ;
- Les amortissements ont augmenté de façon significative en raison des investissements conséquents effectués par le groupe (nouveau réseau d'enneigement, acquisition du bâtiment du Relais des Neiges) ;
- Résultat net de 4,6 mio contre 12,2 mio à N-1 qui comprenait la subvention exceptionnelle de 8,3 mio.

Enfin, le CFO insiste sur la solidité financière du groupe dont les capitaux propres se montent à 147 mio, soit près de 70% du total du bilan. De plus, l'endettement net est relativement faible ; le taux passe de 11.2% (N-1) à 7.5%.

3.2 Rapport de rémunération

La parole est donnée au président du comité de rémunération, Monsieur Klaus Jenny. Après avoir captivé l'auditoire avec des jeux de mots et d'esprit, Monsieur Jenny rappelle que le rapport de rémunération est obligatoire pour toutes sociétés anonymes cotées en bourse et que les périodes sur lesquelles sont votées les enveloppes sont les suivantes :

- Pour le conseil d'administration : de l'assemblée générale 2024 à l'assemblée générale 2025 ;
- Pour la direction : du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Conseil d'administration

- Le cadre général reste inchangé, soit un plancher minimum d'indemnité de CHF 3'000, des jetons de présence de CHF 300/séance et aucun remboursement pour les frais de représentation et de déplacement ;
- La dernière enveloppe approuvée se montait à CHF 195'000, dont CHF 151'000 qui ont effectivement été utilisés ;
- Pour la prochaine période, l'enveloppe maximale proposée est de CHF 250'000. Cette proposition sera soumise au vote au point 12 de l'ordre du jour.

Direction

- Les chiffres de la direction sont présentés en séparant le salaire net, la part employé des charges sociales et la part employeur des charges sociales ;
- La dernière enveloppe approuvée se montait à CHF 1'600'000, dont CHF 1'353'00 qui ont effectivement été utilisés ;
- Pour la prochaine période, l'enveloppe maximale proposée reste inchangée, soit CHF 1'600'000. Cette proposition sera soumise au vote au point 13 de l'ordre du jour.

Le président du comité de rémunération termine en présentant quelques chiffres clés du groupe :

- 653 : nombre de collaborateurs à temps plein et partiel ;
- 318 : nombre d'équivalents plein temps ;
- CHF 87'236 : salaire annuel moyen ;
- CHF 27'741'000 : masse salariale annuelle du groupe ;

3.3 Actionnariat et Vie boursière

Monsieur Christian Burrus, vice-président, présente rapidement la structure de l'actionnariat de Téléverbier. Celle-ci reste globalement identique à l'exercice précédent ; elle se répartit comme suit :

- Commune et bourgeoisie de Val de Bagnes : 25.8%
- Christian Burrus : 26.84%
- Groupe d'actionnaires de la station : 4.53%
- Public : 34.20%

Il s'attarde ensuite quelque peu sur l'évolution du cours de bourse durant l'année écoulée (entre avril 2023 et avril 2024). Celui-ci est resté stable jusqu'au début 2024, suite à la rumeur de rachat de Téléverbier par Vail Resort. Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour rappeler l'historique de l'actionnariat de la famille Burrus. Cette dernière est devenue actionnaire en 1996 à la demande de la commune de Bagnes et de la société Téléverbier, via leurs présidents de l'époque, respectivement Messieurs Guy Vaudan et Jacques-Louis Ribordy. L'objectif recherché était de stabiliser l'actionnariat. Monsieur Paul Burrus a ainsi investi 1 mio en achetant 5% de la société. A l'époque, la santé financière de Téléverbier était fragile en raison notamment de plusieurs gros investissements réalisés. Par la suite, lors de l'entrée en bourse de Téléverbier, un actionnaire supplémentaire (la Compagnie des Alpes) a pris une part de plus en plus importante, jusqu'à atteindre 23%. Monsieur Paul Burrus a rapidement mobilisé des fonds pour construire un bloc d'actionnaires permettant ainsi à Téléverbier de garder son indépendance. Le vice-président souhaite donc couper court à la rumeur et rappeler ici qu'aucune discussion n'est en cours avec des potentiels acheteurs.

4 RAPPORTS DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS, LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES ANNUELS

Le vice-président salue la présence de Monsieur Loïc Rossé, représentant de BDO SA. Monsieur Rossé mentionne rapidement les 3 opinions d'audit qui concernent le rapport de rémunération, les comptes consolidés et les comptes annuels statutaires.

L'organe de révision atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommande l'approbation des comptes sans réserve.

5 APPROBATION DES COMPTES

Le vice-président, au nom du conseil d'administration, propose l'approbation du rapport annuel 2022-2023, des comptes consolidés de l'exercice 2022-2023 et des comptes annuels de l'exercice 2022-2023.

5.1 Approbation du rapport annuel 2022-2023

Décision

Accepté à l'unanimité.

5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022-2023

Décision

Accepté à l'unanimité.

5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022-2023

Décision

Accepté à l'unanimité.

6 AFFECTATION DU RESULTAT

La société ayant bénéficié d'aides publiques, le conseil d'administration s'est engagé à ne pas verser de dividende pour l'exercice sous revue. Il propose de reporter le solde, soit un montant total de CHF 25'829'223.

Le vice-président précise qu'un retour vers une distribution normale de dividende sera possible dès avril 2026.

Décision

Accepté à l'unanimité.

7 DECHARGE AUX ORGANES

Le vice-président propose qu'il soit donné décharge aux organes ; il rappelle que les membres du conseil d'administration et de la direction ne peuvent pas voter sur ce point.

Décision

Accepté à l'unanimité.

8 MANDAT D'ADMINISTRATEURS, RENOUELEMENT ET ELECTION

Au nom du conseil d'administration, Monsieur Christian Burrus propose le renouvellement, pour une année, des mandats de tous les candidats sortants.

De plus, il est proposé de reconduire Monsieur Jean-Albert Ferrez à la présidence.

8.1 Membres du Conseil d'administration

8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus

Décision

M. Christian Burrus est réélu à l'unanimité.

8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus

Décision

M. Jean-Paul Burrus est réélu à l'unanimité.

8.1.3 Réélection de Mme Christel Duc

Décision

Mme Duc est réélue à l'unanimité.

8.1.4 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

Décision

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

8.1.5 Election de M. Pierre-Yves Gay

Décision

M. Pierre-Yves Gay est réélu à l'unanimité.

8.1.6 Réélection de M. Klaus Jenny

Décision

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

8.1.7 Réélection de M. Bruno Moulin

Décision

M. Bruno Moulin est réélu à l'unanimité.

8.1.8 Réélection de M. Charles Relecom

Décision

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

8.1.9 Réélection de M. Philippe Roux

Décision

M. Philippe Roux est réélu à l'unanimité.

8.2 Présidence du Conseil d'administration

8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

Décision

A l'unanimité, M. Jean-Albert Ferrez est réélu à la présidence.

9 ELECTION AU COMITE DE REMUNERATION

Le conseil d'administration propose de réélire Messieurs Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération pour un mandat d'une année. Sous réserve de son élection, le conseil d'administration à l'intention de nommer Monsieur Klaus Jenny à la présidence du Comité de rémunération.

9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

Décision

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

9.2 Réélection de M. Klaus Jenny

Décision

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

9.3 Réélection de M. Charles Relecom

Décision

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

10 ELECTION DE L'ORGANE DE REVISION

Le conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à BDO.

Décision

Le renouvellement du mandat de BDO SA est accepté à l'unanimité.

11 ELECTION DU REPRESENTANT INDEPENDANT

Le conseil d'administration propose d'élire Maitre Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentante indépendante de Téléverbier pour un mandat d'une année.

Décision

Me Marie-José Barben est réélue à l'unanimité.

12 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS FUTURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations du conseil d'administration plafonné à 250'000 CHF jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2025.

Décision

La résolution est adoptée à l'unanimité.

13 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATION FUTURES DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations des membres de la direction plafonné à 1'600'000 CHF pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2025.

Décision

La résolution est adoptée à l'unanimité.

14 RECONDUCTION DU SYSTEME D'AVANTAGES AUX ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration propose la reconduction pour 2024-2025 du système d'avantages aux actionnaires permettant d'obtenir des réductions sur l'achat d'abonnement selon un barème plafonné à 800 points.

Décision

La reconduction du système d'avantage est adoptée à l'unanimité.

15 DIVERS

La partie décisionnelle étant terminée, le vice-président passe ensuite la parole à Monsieur Laurent Vaucher.

15.1 Saison 2023-2024

Le directeur général revient sur les faits marquants de la saison écoulée :

- Très bonnes conditions d'enneigement dès le début novembre avec une ouverture jusqu'aux Ruinettes ;
- Très belles fêtes de fin d'année ;
- Creux de saison de moins en moins marqués grâce notamment à la flexibilité au travail ;
- Un mois de février un peu en retrait en raison de la météo ;
- Des événements d'envergure tels que l'Xtreme de Verbier ;
- Une hausse des journées skieurs ;
- Une fin de saison prometteuse avec la patrouille des glaciers.

15.2 Investissements

La société maintient un rythme d'investissements soutenu avec les projets suivants :

- Remontées mécaniques :
 - Télémix Esserts-Planards-Savoleyres (début de travaux planifié cette année)
 - Télésiège Lac 2 (2024-2025)
 - Télésiège Pissevache (2025-2026)
 - Télésiège Tournelle (2027)
 - Jumbo (2029)
 - Télésiège Etablons (à planifier)
 - Le Châble-Verbier (à planifier)
- Bâtiments, infrastructures et restaurants
 - Restaurant de Savoleyres (2026)
 - Place de Médran (à planifier)
 - Restaurant la Croix-de-Cœur (à planifier)
 - Sommet du Mont-Fort (à planifier)
 - Bâtiment des Ruinettes (à planifier)
 - Place de jeux à la Pasay (bloqué)

15.3 Sociétés du groupe

Monsieur Vaucher présente rapidement la société STA SA et les importants chantiers réalisés durant l'année écoulée. Il mentionne également que la société Télé-Thyon a investi dans une nouvelle installation inaugurée en décembre 2023. Le montage de ce télémixte du constructeur Bartholet a été par ailleurs assuré par STA SA.

15.4 Enjeux et objectifs

Le directeur relève ensuite les visées de la société :

- Amélioration de l'expérience client ;
- Orientation plus qualitative que quantitative : Téléverbier ne cherche pas forcément à augmenter le nombre de journées skieurs, mais plutôt d'offrir des infrastructures et un service de qualité ;
- Innovation ;
- Renouvellement de la clientèle ;
- Maintient et augmentation des lits touristiques ;
- Adaptabilité au changement climatique ;
- Développement de la culture d'entreprise ;
- Développement d'activités 4 saisons.

15.5 Conditions cadres

Téléverbier ne manque pas de projets et ses moyens financiers sont en adéquation avec ses ambitions, mais elle est confrontée à des réglementations toujours plus strictes qui freinent considérablement la réalisation desdits projets. De plus, l'industrie du ski doit faire face à une presse toujours plus négative à l'encontre des sociétés de remontées mécaniques.

Pour terminer, le directeur général remercie l'ensemble des actionnaires et des partenaires, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de Téléverbier pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

15.6 Questions


Avant de passer aux questions, le président cède le propos à Monsieur Vincent Michellod, vice-président de la commune de Val de Bagnes qui salue l'ensemble des actionnaires au nom du conseil municipal. Il remercie également la société et ses représentants pour sa vision et les investissements réalisés.

Le président donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

- Un actionnaire a voyagé dans un bus électrique qui faisait la navette dans la station cet hiver, il aimerait savoir si l'expérience sera reconduite. Pierre-Yves Gay, administrateur et conseiller communal, lui répond qu'il s'agissait d'un test mené par la société TMR SA. L'objectif est d'arriver à mettre en place un réseau de véhicules électriques, mais étant donné la topographie de la station et les problèmes d'autonomie, cela prendra probablement encore du temps.
- Une actionnaire demande si un parking est prévu au départ du nouveau télémix. Le président lui répond que cela n'est pas le cas, au contraire, l'objectif est de supprimer les places de stationnement afin d'éviter de générer des flux de trafic. En parallèle, le réseau de transports publics sera renforcé.

Le président conclut en réitérant ses remerciements aux actionnaires et en annonçant la date de la prochaine assemblée générale, soit le vendredi 11 avril 2025. Il invite ensuite l'assemblée à rejoindre le foyer pour partager un apéritif, suivi de la traditionnelle raclette.

L'assemblée est levée à 12h05.



Jean-Albert Ferrez
Président



Valérie Maret
Secrétaire